



OBJET :

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL01-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL01

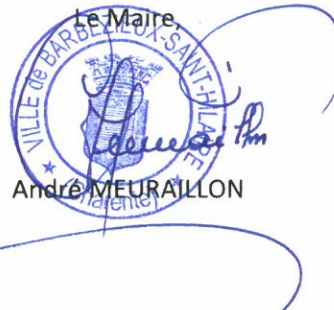
OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

- Décision n° 21 en date du 18.11.2021 : Un bail de location est signé le 30 octobre 2021 entre la commune et une administrée, afin de louer l'appartement sis au 13 rue du Four à compter du 1^{er} novembre 2021, pour une durée de 3 ans au prix de 440 euros par mois
- Décision n° 22 en date du 02.12.2021 : – Un avenant n° 01 en plus-value est conclu avec SCOTPA – ZE Les - BP 10554 -16190 GOND PONTOUVRE concernant les travaux de réhabilitation de la place de l'Eglise.
Le montant de la plus-value s'élève à 11 622.80 € HT.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire

André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL01-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL02-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL02

Objet : Election conseiller municipal délégué

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

- Considérant la délibération 2020-4-DEL2 concernant la création de 6 conseillers délégués ;
- Considérant la délibération 2020-4-DEL3 concernant l'élection de 6 conseillers délégués ;
- Considérant la demande de Monsieur Jean-Yves GUITTARD de se retirer de ses fonctions de conseiller délégué à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Compte tenu du poste vacant, il convient d'élire un nouveau conseiller délégué qui prendra ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Considérant la candidature de Monsieur Hervé RENAUD au poste de conseiller délégué,

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité Monsieur Hervé RENAUD comme conseiller délégué à compter du 1^{er} janvier 2022 en remplacement de Monsieur Jean-Yves GUITTARD, démissionnaire.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire,

André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL02-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL03-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

- Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligation des fonctionnaires,
- Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la Loi N°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,
- Vu le Décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1998 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non-titulaires de la fonction publique territoriale, notamment son article 21
- Vu le Décret N°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'ARTT pour la Fonction Publique d'Etat,
- Vu le Décret N°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour application de l'article 7-1 de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'ARTT dans la fonction publique Territoriale,
- Vu le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,
- Vu le Décret n° 2020-467 du 22 avril 2020 relatif aux conditions d'aménagement d'un temps partiel annualisé pour les agents publics à l'occasion de la naissance ou de l'accueil d'un enfant,
- Vu le Décret N°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- VU le Décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu le Décret 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux et notamment aux congés dit « de fractionnement » ;
- VU le Décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale.
- VU le Décret n°61-467 du 10 mai 1961 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit ;
- VU la proposition transmise au Comité technique,

Considérant ce qui suit :

Le Maire rappelle que les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont fixées par la collectivité ou l'établissement, dans les limites applicables aux agents de l'Etat, en tenant compte de la spécificité des missions exercées par ces collectivités ou établissements. L'organe délibérant fixe également les modalités d'exercice du temps partiel. **(Annexe 1)**

Par ailleurs, l'organe délibérant est compétent pour instaurer toute prime et indemnité prévue par une disposition législative ou réglementaire, dans le respect du principe de parité avec la fonction publique d'Etat.

Un projet de protocole relatif au temps de travail a donc été soumis à l'assemblée. Il regroupe l'ensemble des règles relatives au temps de travail dans la collectivité et met en place certaines indemnités afférentes à des dépassements de ce temps de travail ou à des sujétions particulières.

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL03-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

Après en avoir délibéré à la majorité (une abstention), le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le protocole relatif au temps de travail annexé à la présente délibération ;
- D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) dans les conditions décrites par ce protocole ;
- De majorer le temps de récupération des heures supplémentaires dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.
- D'instaurer la majoration des heures complémentaires dans les conditions décrites par ce protocole ;
- D'instaurer l'indemnité prévue par l'arrêté du 19 août 1975 instituant une indemnité pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents communaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses nécessaires à l'application de ce protocole ;

De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de ce protocole ;

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire,

André MEURAILLON
(Maire)

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL03-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL04-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL04

OBJET : Modification du règlement intérieur

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Le projet de règlement intérieur a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel communal, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale et des procédures internes. **(Annexe 2)**

Ce "Guide du personnel" est destiné à tous les agents de la Commune, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, d'organisation du travail, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modifications du règlement intérieur, instauré par délibération du 16 décembre 2016, comme annexé à la présente délibération

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL04-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DELO5-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;
- Vu le décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur ;
- Vu le décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer ;
- Vu le décret n° 2003-545 du 18 juin 2003 relatif à l'indemnité de permanence attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer ;
- Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;

I - RÉGIME DES ASTREINTES

Article 1 - Cas de recours à l'astreinte

Il convient de créer un régime d'astreinte pour les agents des services techniques.

Article 2 - Modalités d'organisation

Il faut déterminer de façon précise :

- L'astreinte hebdomadaire débutera du lundi 8h00 au lundi suivant à 8h00 ;
- Un téléphone portable d'astreinte sera fourni à chaque agent ;
- Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail ;
- Interventions sur voirie, nettoyage des marchés, nettoyage des toilettes publics, nettoyage des poubelles, aléas climatiques...

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DELO5-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

- la manière dont sont comptabilisées les périodes d'intervention : heure de l'appel jusqu'à l'heure de retour au domicile

Article 3 - Emplois concernés

L'ensemble des agents du service technique sont concernés

Article 4 - Modalités de rémunération ou de compensation

S'agissant de la filière technique, la compensation doit s'effectuer obligatoirement par une indemnisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'instituer le régime des astreintes dans la collectivité selon les modalités exposées ci-dessus et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire,



André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DELO5-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DELO6-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à La Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,
- VU le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat
- VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat
- VU le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales
- VU l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006
- VU l'arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006
- VU les crédits inscrits au budget,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modifications de remboursement de frais du personnel comme suit:

ARTICLE 1 : En cas de déplacement pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, d'une tournée, d'une formation ou d'intérim, l'agent bénéficie de la prise en charge des frais de transport, ainsi que du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement.

ARTICLE 2 : En cas de présentation aux épreuves d'admissibilités ou d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel organisé par l'administration, hors de ses résidences administrative et familiale, l'agent peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport entre l'une de ses résidences et le lieu où se déroulent les épreuves.

Ces frais ne peuvent être pris en charge que pour un aller-retour par année civile, à l'exception de l'agent appelé à se présenter aux épreuves d'admission d'un concours après réussite des épreuves d'admissibilité.

ARTICLE 3 : Les déplacements sont remboursés sur la base du tarif d'un billet SNCF 2ème classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique si la destination n'est pas dotée d'une gare SNCF.

Sur autorisation du chef de service et quand l'intérêt le justifie, l'agent peut être autorisé à utiliser son véhicule personnel.

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DELO6-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

ARTICLE 4 : L'assemblée délibérante fixe le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement à 70€ en taux de base (90€ dans les villes de plus de 200 000 habitants et dans la métropole du Grand Paris, 110€ dans la ville de Paris) et des frais de repas à 17.50€.

Le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement pour les personnes handicapée en situation de mobilité réduite est fixé à 120€.

ARTICLE 5 : L'assemblée délibérante fixe le montant des indemnités kilométriques comme suit :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 km à 10 000 km	Après 10 000 km
5 cv et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
6 et 7 cv	0.37 €	0.46 €	0.27 €
8 cv et plus	0.41 €	0.50€	0.29 €

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire,

André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DELO6-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL07-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL07

OBJET : Remboursement frais de déplacement Paris

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Dans le cadre de la réception du grand prix de préservation des captages d'eau potable organisé par l'office française de la biodiversité, une délégation de la commune de Barbezieux Saint-Hilaire s'est rendu au congrès des Maire à Paris pour y être distinguée.

Les frais de train pour le déplacement de cette délégation de 5 personnes ont été de 205€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le remboursement de 205€ à Monsieur le Maire pour l'avance faite pour l'achat de 5 billets de train dans le cadre de la réception du grand prix de préservation des captages d'eau potable.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire,

The block contains a blue ink signature of André MEURAILLON and an official circular stamp of the 'VILLE de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE' in 'Charente'. The stamp features a central crest with a crown and a shield. The signature is written over the stamp.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL07-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL08-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL08

**OBJET : Groupement de commandes : Contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie (SSI) » et
« Vérification périodique des installations »**

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Monsieur le Maire rappelle à son conseil, qu'afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation de la passation des marchés, la commune s'était positionnée favorablement à la création d'un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie mené par la CdC, en application de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

Ce groupement est établi pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2022.

La Communauté de Communes des 4B sud Charente a lancé l'appel d'offres correspondant le 17 septembre 2021 avec une limite de réception des plis au 20 octobre 2021.

- 4 plis ont été reçus pour le lot 1 (contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie)
- 3 plis ont été reçus pour le lot 2 (vérification périodique des installations)

A la suite de la commission technique MAPA qui s'est tenue le 23 novembre 2021, les entreprises retenues sont les suivantes :

LOT 1 : MP Incendie

LOT 2 : QUALICONSLT

Au regard des tarifs annoncés par la CdC, Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes pour le(s) lot(s) 1 et 2. Il rappelle qu'après passation du marché, la commune sera seule responsable de sa notification et de son exécution (suivi, avenants, prolongations de délai dans la limite de la durée du groupement, ...).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'adhésion au groupement de commandes de la CdC4B pour le lot 1 - contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie ;
- D'accepter l'adhésion au groupement de commandes de la CdC4B pour le lot 2 - vérification périodique des installations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le(s) marché(s) correspondants(s) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021
Le Maire,



AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL08-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021



L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL09-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL09

Objet : Cession parcelle section H N°578

Rapporteur : Madame Carole COURIBAUT, Adjointe à l'urbanisme

Un administré souhaite acquérir une parcelle située avenue de l'Europe et cadastrée section H n°578 d'une superficie de 1 558m2. **(Annexe 3)**

Après avis de la commission urbanisme, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder la parcelle cadastrée H n°578 au prix de 10€ le mètre carré.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021
Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL09-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL10-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL10

Objet : Cession parcelle section F n°30

Rapporteur : Madame Carole COURIBAUT, Adjointe à l'urbanisme

Dans le cadre d'une construction d'une maison d'habitation, un accord avait été conclu avec une administrée pour acquérir une parcelle située rue Henri Fauconnier et cadastrée section F n°30 d'une superficie de 279m2. (Annexe 4).

Il convient de régulariser cette situation afin que l'accès aux parcelles ne soient plus dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de céder la parcelle cadastrée F n°30 à titre gracieux, les frais de bornage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021
Le Maire,



VILLE de BARBEZIEUX-SAINTE-HILAIRE
Charente
André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL10-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL11-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL11

Objet : Tarifs publics 2022

Rapporteur : Monsieur Benoit DELATTE, Conseiller délégué en charge des finances

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs publics au titre de l'année 2022 :

☞ **FOYER RESTAURANT DES PERSONNES ÂGÉES :**

Personne domiciliée à Barbezieux	Plafond de ressources	TARIFS 2021	Propositions 2022
Personne seule	Jusqu'à 8.507,49 €	4,55 €	5,00 €
Couple	Jusqu'à 13.889,62 €	4,55 €	5,00 €
Personne seule	De 8.507,50 € à 12.761,24 €	6,75 €	7,00 €
Couple	De 13.889,63 € à 20.834,44 €	6,75 €	7,00 €
Personne seule	A partir de 12.761,25 €	8,75 €	9,00 €
Couple	A partir de 20.834,45 €	8,75 €	9,00 €
Personne domiciliée hors Barbezieux		8,75 €	9,00 €

☞ **DROITS DE PLACE**

DROITS DE PLACE		TARIFS 2021	Propositions 2022
Foire et Marchés	Abonné hebdomadaire (ml)	0,60 €	0,70 €
	Abonné à la quinzaine (ml)	0,70 €	0,80 €
	Passager (ml)	1,45 €	1,50 €
	Posticheur (forfait ml)	6,00 €	6,00 €
	Hors alimentaire pour le marché du samedi (ml)	1,50 €	2,00 €
Hors Foires et Marchés	Camion magasin (forfait par jour)	115,00 €	120,00 €
	Camion vitrine – pizzas, snack,... (forfait par jour)	15,00 €	16,00 €
	Marchand d'huître dimanche et jours fériés (ml)	1,60 €	2,00 €
Cirque (Plaisance)	Inférieur à 100 places (par jour)	55,00 €	60,00 €
	De 100 à 300 places (par jour)	150,00 €	160,00 €
	+ de 300 places (par jour)	360,00 €	370,00 €
Terrasses et étalages	Étalages (par an) ml	10,00 €	11,00 €
	Terrasses (par an) ml	12,00 €	13,00 €
	Terrasses couvertes (par an) ml	18,00 €	19,00 €
Fêtes et attractions	Métiers ou attractions (en ml) :		
	Catégorie 1 :	10,50 €	11,00 €
	Catégorie 2 :	12,00 €	13,00 €
	Catégorie 3 :	13,00 €	14,00 €
	Catégorie 4 :	15,00 €	16,00 €
Brocante	Forfait dû par l'association organisatrice (forfait)	50,00 €	50,00 €
Cimetières	Horticulteurs/fleuristes pour les fêtes de la Toussaint (forfait 2 abonnés)	82,00 €	85,00 €
Coffre relais Poste	Forfait annuel par coffre	12,00 €	15,00 €

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL11-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

☞ AMENDES DE POLICE

AMENDES DE POLICE	TARIFS 2021	Propositions 2022
Participation aux frais d'enlèvement des sacs poubelles et déjections canines	75,00 €	100.00€

☞ MEDIATHEQUE

MEDIATHEQUE	TARIFS 2021		Propositions 2022	
	Barbezieux	Hors Barbezieux	Barbezieux	Hors Barbezieux
Adulte	10,00 €	17,00 €	10.00€	17.00€
Jusqu'à 25 ans inclus	GRATUIT		GRATUIT	
Jeune, étudiant et demandeur d'emploi	5,00 €	8,00 €	GRATUIT	
Adhérent resto du cœur	GRATUIT		GRATUIT	
Impression (page A4 NB)	0,20 €	0,20 €	0.20€	0.20€
Impression (page A4 Couleur)	0,40 €	0,40 €	0.40€	0.40€
Carte perdue	2,50 €		2.50€	

☞ CIMETIERE

CIMETIERE		TARIFS 2021	Propositions 2022
Dépositaire	Forfait à compter du 1 ^{er} jour	2,00 €/J	2,00 €/J
Columbarium	3 à 4 urnes par case (trente ans)	400,00 €	400,00 €
	3 à 4 urnes par case (quinze ans)	250,00 €	250,00 €
	1 à 2 urnes par case (quinze ans)		200,00€
	1 à 2 urnes par case annuel (trente ans)		150,00€
	Location urne annuel		100,00€
Concessions Barbezieux & Saint-Hilaire	Cinquante ans (le m ²)	160,00 €	160,00 €
	Trente ans (le m ²)	85,00 €	85,00 €
	Vacation funéraire	25,00 €	25,00 €

☞ EAU & ASSAINISSEMENT

		TARIFS 2021	Propositions 2022
EAU	Institution d'un terme fixe de Abonnement communal Part Communale Consommation (partie proportionnelle) surtaxe/m3 Part Communale	14,20 €	14,20 €
		0,60 €	0.60 €
ASSAINISSEMENT	Institution d'un terme fixe de Abonnement communal Part Communale Consommation (partie proportionnelle) surtaxe/m3 Part Communale	24,00 €	24,00 €
		0,60 €	0,60 €

Part Communale
AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL11-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

TIVOLI – BARRIERES – TABLES – CHAISES – GYMNASE – ESTRADE

		TARIFS 2021		Propositions 2022	
		Mise à disposition	Cautiion	Mise à disposition	Cautiion
TIVOLI	Assurance obligatoire + montage	110 €	305 €	110 €	305 €
Podium de Saint-Hilaire	Location aux associations de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente (montage et démontage à la charge de l'emprunteur)	Gratuit	300 €	Gratuit	300 €
	Location aux associations hors Communauté de Communes des 4B Sud Charente (montage et démontage à la charge de l'emprunteur)	100 €	300 €	100 €	300 €

ORGANISMES PARTICULIERS ASSOCIATIONS COMMUNALES 2022*	Assurance obligatoire	SAINT-HILAIRE - Cautiion : 350 € Bals, spectacles, banquets : 100 € Manifestations culturelles : 50 € Cuisine : 50 € Chauffage : 60 € / J (du 15.10. au 15.04) (gratuité pour les arbres de Noël des entreprises de Barbezieux, hormis le chauffage)					
		PLAISANCE - Cautiion : 500 € (gratuité pour les arbres de Noël des entreprises de Barbezieux, hormis le chauffage)					
		Salle des Alambics		Salle des Spectacles		Cuisine	Chauffage du 15.10 au 15.04
	Anniversaire/Repas/Bals/Loto	160 €		200 €		150 €	100 €
	Réunions Conférence Réceptions Expositions non lucratives	80 €		100 €		Sans repas 50 €	100 €
	Expo / Vente (à but commercial)	200 € / J 250 €/ 2J	400 € / Semaine	250 € / jour 300 € / 2J	500 € / Semaine	150 € ou 50 € sans repas	100 €
	Week-end	Alambics + cuisine : 500 €		Spectacles + cuisine : 600 €			
ORGANISMES PARTICULIERS ASSOCIATIONS EXTERIEURES 2022*	Assurance obligatoire	SAINT-HILAIRE Bals, spectacles, banquets : 150 € Manifestations culturelles : 100 € Cuisine : 100 € Chauffage : 80 € / J (du 15.10. au 15.04)					
		PLAISANCE					
		Salle des Alambics		Salle des Spectacles		Cuisine	Chauffage du 15.10 au 15.04
	Anniversaire/Repas/Bals/Loto	250 €		300 €		200 €	150 €
	Réunions Conférence Réceptions Expositions non lucratives	150 €		200 €		Sans repas 60 €	150 €
	Expo / Vente (à but commercial)	250€ / Jour 350 € / 2 J	500 € / Semaine	300 € / Jour 400 € / 2 J	600 € / Semaine	200 € ou 60€ sans repas	150 €
	Week-end	Alambics + cuisine : 700 €		Spectacles + cuisine : 900 €			

ADOPTÉ

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en S/P. le 21 DEC. 2021 et de la publication en date du 21 DEC. 2021 BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire,
André MEURAILLON

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL11-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DE12-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL12

Objet : Décision modificative n°1 – Budget Principal

Rapporteur : Monsieur Benoit DELATTE, Conseiller délégué en charge des finances

Considérant le vote du budget intervenu le 24 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une décision modificative du budget principal comme suit :

Investissement dépenses :

21/21316/026-cimetière - 1 000.00 €
21/2183/020-mat. Informatique + 1 000.00 €
23/2313/020-travaux salle du conseil Mairie - 30 000.00 €
21/2188/020-rideaux salle du conseil et restauration fauteuils. + 30 000.00 €

Fonctionnement dépenses :

014/739223/01-Fonds ressources communale interco + 3 250.00 €
65/6574/025-subsvention de fonctionnement aux associations ... + 4 500.00 €
67/6714/020-Bourses et prix..... + 1 450.00 €

Fonctionnement recettes :

73/73224/020 – Fonds départemental de péréquation (Droits de mutation) +9 200.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 du budget principal qui vient de lui être présenté.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire,

André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL12-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



MAIRIE
DE
BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

OBJET :

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL13-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL13

Objet : Décision modificative n°1 - Budget piscine

Rapporteur : Monsieur Benoit DELATTE, Conseiller délégué en charge des finances

Considérant le vote du budget intervenu le 24 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une décision modificative du budget piscine comme suit :

Recettes de fonctionnement

7588- produits divers de gestion courante +1.00

Dépenses de fonctionnement

65888- autres charges diverses de gestion courante.....+ 1.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 du budget piscine qui vient de lui être présenté.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire,



Andre MURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL13-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL14-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL14

Objet : Demande de subventions vestiaires rugby

Rapporteur : Monsieur Benoit DELATTE, Conseiller délégué en charge des finances

L'objectif principal de ce projet est de permettre la construction de vestiaire pour les terrains de rugby afin de réaliser des économies d'énergies et de pouvoir récolter les eaux de pluies qui serviront à l'arrosage des terrains. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR ou DSIL, du ministère des sports, du conseil régional et du conseil départemental. Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Coût total des travaux : 795 485€ HT

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	318 197.00€	40%
Sous-total autofinancement	318 197.00€	40%
Etat :DETR-DSIL	159 097.00 €	20%
Etat :Ministère des sports	79 548.50 €	10%
Conseil régional	119 322.75 €	15%
Conseil Départemental	119 322.75 €	15%
Sous-total subventions publiques	477 288.00€	60%
Total H.T	795 485.00 €	100%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté
- Mandate Monsieur le Maire à déposer les demandes de financement présentées et signer tous les documents à intervenir

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire,


André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL14-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DE15-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL15

Objet : Demande de subvention ancienne poste

Rapporteur : Monsieur Benoit DELATTE, Conseiller délégué en charge des finances

L'objectif principal de ce projet est de réhabiliter un bâtiment de centre-ville dans une politique de revitalisation afin d'y installer les bureaux du Centre Socio-Culturel de Barbezieux. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR ou DSIL, du conseil régional et du conseil départemental. Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Coût total des travaux : 581 300€ HT

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	261 585.00€	45%
Sous-total autofinancement	261 585.00€	45%
Etat : DETR-DSIL	145 325.00 €	25%
Conseil régional	87 195.00 €	15%
Conseil Départemental	87 195.00 €	15%
Sous-total subventions publiques	319 715.00 €	55%
Total H.T	581 300.00 €	100%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté
- Mandate Monsieur le Maire à déposer les demandes de financement présentées et signer tous les documents à intervenir

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021
Le Maire,


André MEURATILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL15-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DE16-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL16

Objet : Demande de subvention démolition îlot Marcel Jambon

Rapporteur : Monsieur Benoit DELATTE, Conseiller délégué en charge des finances

L'objectif principal de ce projet est de réhabiliter un bâtiment de centre-ville dans une politique de revitalisation afin d'y reconstruire et réhabiliter des logements dans une politique de revitalisation. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière pour la démolition des bâtiments existants auprès de la DETR ou DSIL, du conseil régional et du conseil départemental. Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Coût total des travaux : 200 000€ HT

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	100 000.00€	45%
Sous-total autofinancement	100 000.00€	45%
Etat :DETR-DSIL	50 000.00 €	25%
Conseil régional	25 000.00 €	12.5%
Conseil Départemental	25 000.00 €	12.5%
Sous-total subventions publiques	100 000.00 €	55%
Total H.T	200 000.00 €	100%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté
- Mandate Monsieur le Maire à déposer les demandes de financement présentées et signer tous les documents à intervenir

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire,



André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL16-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL17-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL17

Objet : Prix « les fées du bocal »

Rapporteur : Monsieur Benoit DELATTE, Conseiller délégué en charge des finances

Dans le cadre de l'opération « mon centre bourg a un incroyable commerce, la commune s'était engagée à offrir 3 mois de loyer au 1^{er} prix. L'épicerie vrac « les fées du bocal » a été lauréate.

Le montant du loyer étant de 480 € par mois, il est proposé au Conseil Municipal de verser la somme de 1 440.00 € à l'épicerie vrac « les fées du bocal ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 1440.00€ à l'épicerie vrac « les fées du bocal » pour avoir reçu le 1^{er} prix de l'opération « mon centre bourg a un incroyable commerce ».

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire,



André MELRAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL17-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

MAIRIE

DE

BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DE18-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL18

Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – budget eau potable

Rapporteur : Monsieur Benoit DELATTE, Conseiller délégué en charge des finances

Monsieur l'adjoint au Maire rapporte :

Sur proposition de la SAUR, il convient de procéder à l'admission en non-valeur des créances réputées irrécouvrables relatifs aux exercices antérieurs (2008-2020).

Le montant des demandes d'admission en non-valeur proposé au Conseil Municipal s'élève à 14 225.26 € Toutes Taxes Comprises. Ces recettes ne peuvent pas être recouvrées.

En conséquence, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant de 14 225.26 € pour les exercices 2008-2020.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021
Le Maire,



The image shows the official circular stamp of the Municipality of Barbezieux-Saint-Amand. The stamp features the text 'VILLE de BARBEZIEUX-SAINT-AMAND' around a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink. Below the signature, the name 'André MEURAILLON' is printed in a small, bold font.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL18-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

MAIRIE

DE

BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL19-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL19

Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – budget assainissement

Rapporteur : Monsieur Benoit DELATTE, Conseiller délégué en charge des finances

Monsieur l'adjoint au Maire rapporte :

Sur proposition de la SAUR, il convient de procéder à l'admission en non-valeur des créances réputées irrécouvrables relatifs aux exercices antérieurs (2008-2020) .

Le montant des demandes d'admission en non-valeur proposé au Conseil Municipal s'élève à 15 370.83 € Toutes Taxes Comprises. Ces recettes ne peuvent pas être recouvrées.

En conséquence, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant de 14 225.26 € pour les exercices 2008-2020.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021
Le Maire,



André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL19-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL20-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

2021_06_DEL20

Objet : Programme FDAC 2022

Rapporteur : Monsieur Philippe BOBE

Le Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC) concerne l'entretien de la voirie. Le programme pour l'année 2022 est estimé à 75.000 € HT. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est déléguée à la Communauté de Communes des 4B Sud Charente.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le programme de voirie tel que présenté ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 21 DEC. 2021
et de la publication en date du 21 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 21 DEC. 2021

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL20-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL21-DE
Reçu le 22/12/2021
Publié le 22/12/2021

2021_06_DEL21

Objet : Adhésion à la convention de participation pour les risques santé et prévoyance

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection pour complémentaire santé de leurs agents,

Vu la circulaire RDFB I220789C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n° 2020_07_DEL07 du Conseil Municipal du 25 novembre 2020, donnant mandat au Centre de Gestion pour qu'il organise la mise en concurrence des candidats,

Vu la convention de participation santé signée entre le Centre de Gestion de la Charente et la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (à l'unanimité) :

- d'adhérer à la convention de participation conclue, pour les risques SANTE et PRÉVOYANCE, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, en autorisant M le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement des frais annuels de gestion ;
- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et de fixer le niveau de participation suivant:
 - Risque santé : montant unitaire mensuel brut : 10€/agent,
 - Risque prévoyance : montant unitaire mensuel brut : 10 €/agent

La participation pourra être revalorisée selon une nouvelle délibération.

ADOPTÉ.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 22 DEC. 2021
et de la publication en date du 22 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 22 DEC. 2021

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire,



AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL21-DE
Reçu le 22/12/2021
Publié le 22/12/2021



OBJET :

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL21B-DE
Reçu le 23/12/2021
Publié le 23/12/2021

2021_06_DEL21B

Objet : Adhésion à la convention de participation pour le risque santé

Annule et remplace la délibération n° 2021_06_DEL21

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection pour complémentaire santé de leurs agents,

Vu la circulaire RDFB I220789C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n° 2020_07_DEL07 du Conseil Municipal du 25 novembre 2020, donnant mandat au Centre de Gestion pour qu'il organise la mise en concurrence des candidats,

Vu la convention de participation santé signée entre le Centre de Gestion de la Charente et la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (à l'unanimité) :

- d'adhérer à la convention de participation conclue, pour le risque SANTE par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, en autorisant M le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement des frais annuels de gestion ;
- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et de fixer le niveau de participation suivant:
 - Montant unitaire mensuel brut : 10€/agent (équivalent temps compet)

La participation pourra être revalorisée selon une nouvelle délibération.

ADOPTÉ.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 23 DEC. 2021
et de la publication en date du 23 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 23 DEC. 2021

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021
Le Maire,



AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL21B-DE
Reçu le 23/12/2021
Publié le 23/12/2021



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 15 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 9 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, Mme Patricia VIMPERE, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, Mme Patricia GARD, M. Pierre VAN ZELE, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : M. Valentin GILLET à Mme Claire AUTHIER-FORT, M. Yann FONTENOY à M. Yanick BOZZINI, Mme Géraldine PEREZ à M. Philippe DESRUES.

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL22-DE
Reçu le 23/12/2021
Publié le 23/12/2021

2021_06_DEL22

Objet : Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection pour complémentaire santé de leurs agents,

Vu la circulaire RDFB I220789C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n° 2020_07_DEL07 du Conseil Municipal du 25 novembre 2020, donnant mandat au Centre de Gestion pour qu'il organise la mise en concurrence des candidats,

Vu la convention de participation santé signée entre le Centre de Gestion de la Charente et la TERRITORIA MUTUELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (à l'unanimité) :

- d'adhérer à la convention de participation conclue, pour le risque PREVOYANCE par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec la TERRITORIA MUTUELLE en autorisant M le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement des frais annuels de gestion ;
- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et de fixer le niveau de participation suivant:
 - Montant unitaire mensuel brut : 10€/agent (équivalent temps complet)

La participation pourra être revalorisée selon une nouvelle délibération.

ADOPTÉ.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 23 DEC. 2021
et de la publication en date du 23 DEC. 2021
BARBEZIEUX, le 23 DEC. 2021

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 20 décembre 2021

Le Maire,


André MEURAILLON

AR Prefecture

016-211600283-20211215-2021_06_DEL22-DE
Reçu le 23/12/2021
Publié le 23/12/2021